

PROGRAMME DE FORMATION MEDICAL 1

Objectifs du module :

Permettre de :

- à tout marin de pouvoir effectuer les gestes de premiers secours ;
- à certains d'entre eux de pouvoir être désignés pour assurer l'une des responsabilités définies à l'article 3 et d'acquérir les connaissances nécessaires en matière de prévention.

Public et pré requis :

- Taille du groupe : 12
- Type de public : marins
- Aptitude médicale reconnue par le SSGM

Modalités techniques et pédagogiques :

- Supports et matériels utilisés : diaporamas et photocopies
- Documents remis : attestations
- Intervenants : secouristes et infirmier

Suivi et évaluation :

- Modalités de suivi : attestations de présence
- Modalités d'évaluation : mise en situation

Modalités de déroulement :

- Durée : 11 heures
- Date :
- Lieu : LE HAVRE/FECAMP/DIEPPE

Programme :

Arrêté du 18 avril 2016 modifiant l'arrêté du 29 juin 2011

Contenu détaillé :

Niveau I (EM I) :

validation de l'UV-PSC 1, HPR et AMMCT 1

1. L'UV-PSC 1 – 7 heures
sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau I.

2. L'UV-HPR – 3 heures
hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comprenant trois parties :

HPR 1: Prévention des risques professionnels maritimes

HPR 2 : Hygiène

- Hygiène individuelle et collective ;

- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.

HPR 3 : Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).

3. L'UV-AMMCT 1 – 1 heure

aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 1, d'une durée d'une heure, incluant une formation :

- aux procédures d'aide médicale en mer et de consultation télémédicale d'urgence ;

- à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord ;

- à la préparation d'une évacuation sanitaire.